

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

NOMBRE DE Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 29

DATE DE L’AFFICHAGE de la liste des délibérations : 23 décembre 2024

OBJET :

CM2024_114 - Tarif aire de service et d’accueil des camping-cars à compter du 1^{er} janvier 2025

L’an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de SAUJON s’est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d’après convocation faite le treize décembre deux mille vingt-quatre.

PRESENTS :

Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean DAUDENS / Jean-Marc BABIN / Céline RENOULEAU / André FRANCHI / Véronique BETIZEAU / Elisa RATISKOL / Jean-François DANIEL / Rodolphe PETIT / Pascale JUAN / Caroline DUBOIS / Véronique TOURNEUR / Marie-Madeleine ROUIL / Jean-Christophe DORIDOT / Frédéric BOTTON / Nathalie AFONSO CORREIA / Nathalie NICOLE / Sandrine LAPEYRADE TISON / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Jean-François MOREL / Gabriel DITGEN / Michel JOLY / Jean-Christophe DELHAYE / Bernard GEOFFROY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Mariette ADOLPHE représentée par E. RATISKOL
- Alain MAGEAUD représenté par G. DITGEN
- Christophe HERNANDEZ représenté par JM. BABIN
- Jean-Claude NEVEU représenté par M. JOLY

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l’élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l’unanimité, pour remplir cette fonction qu’elle accepte.

**TARIF DE L'AIRE DE SERVICE ET D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS A
COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025**

Madame RENOULEAU, Adjointe, propose à l'assemblée de modifier les tarifs pour l'aire de service et d'accueil des camping-cars pour le stationnement et les services.

Pour mémoire, le tarif actuel est de 14 € par tranche de 24 heures comprenant un emplacement avec la fourniture d'électricité, d'eau et la vidange des eaux usées.

Il est proposé de porter le tarif de l'aire de service et d'accueil des camping-cars à 15 €, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

➤ D'APPLIQUER un tarif unique de 15 € par tranche de 24 heures, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 19 décembre 2024
Pour copie conforme
Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Afonso Correia', is written over a light blue grid background.

N. AFONSO CORREIA

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211704218 - 20241219-CM2024_114-DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le 23/12/2024 - Publié le 23/12/2024